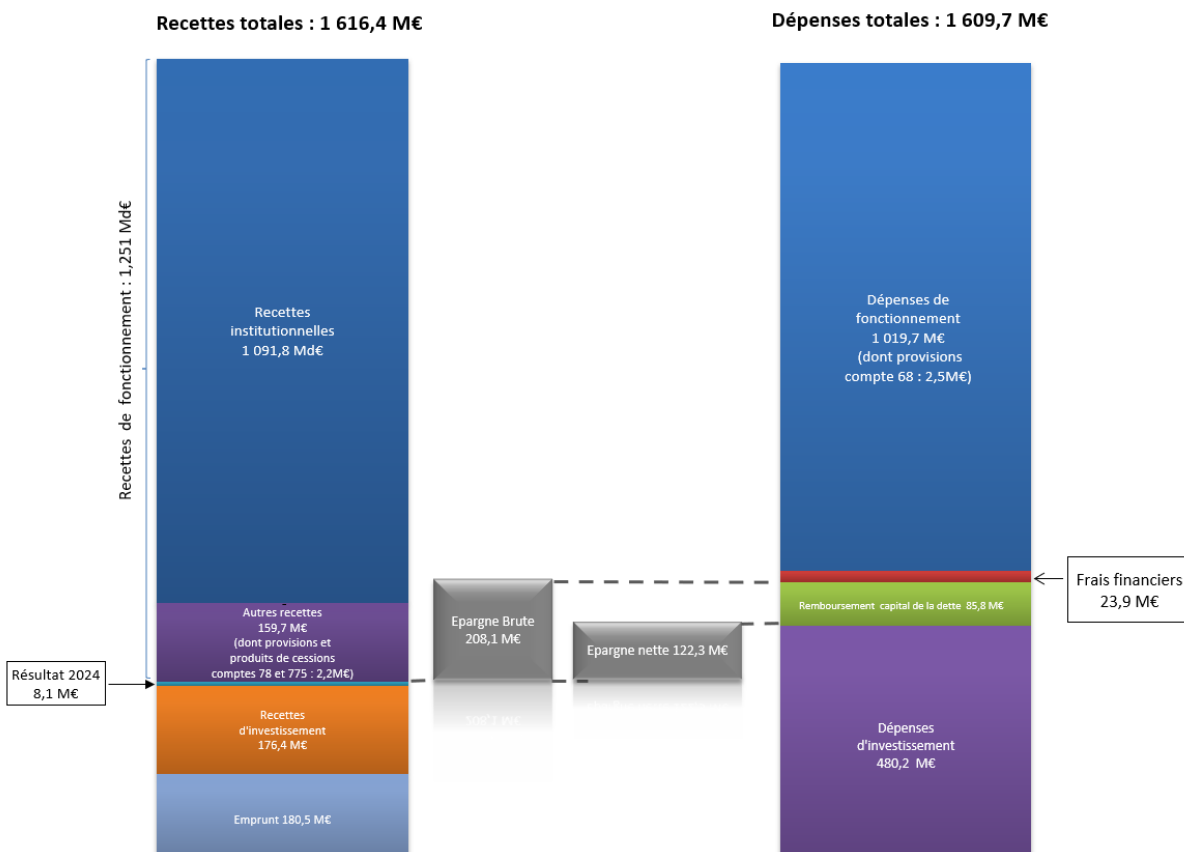


Le budget de la Région Centre-Val de Loire est élaboré dans le cadre d'une procédure budgétaire annuelle ponctuée par des étapes successives :

1. le **débat d'orientations budgétaires**. Il fait l'objet d'un vote (octobre N-1) ;
2. le **budget primitif** est voté après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (décembre N-1) ;
3. des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget en adoptant un **budget supplémentaire** (juin N) ou une **décision modificative** (octobre N) ;
4. le compte administratif, qui rend compte de l'exécution du budget, est adopté l'année suivante (juin N+1 au moment du vote du budget supplémentaire).

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (charges de fonctionnement, dépenses d'intervention sur les politiques régionales, remboursements liés à la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes).

En synthèse, les grands équilibres du compte administratif 2025 :



La gestion des crédits budgétaires se traduit par un taux d'exécution global des dépenses de l'ordre de 91,6 % : il atteint 95,4 % en fonctionnement et 85,5 % en investissement.

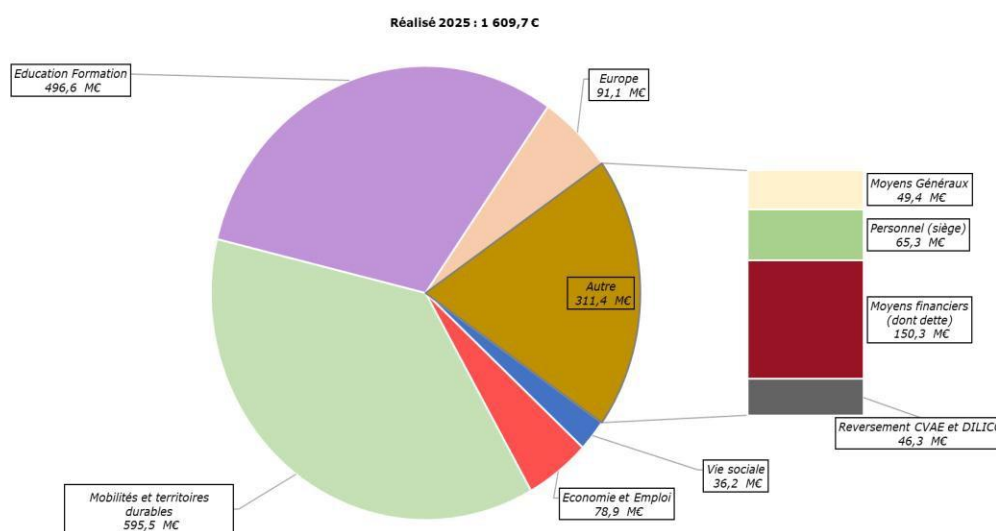
Des dépenses d'interventions soutenues et un niveau d'investissement élevé

En 2025, le montant total des dépenses s'élève à 1,610 Md€.

Le niveau de l'investissement est resté très important avec plus de 450 M€ hors gestion de la dette avec un poste transports qui se maintient au premier rang soit près d'un tiers du montant global de la section d'investissement. Suivent les investissements dans les lycées avec une dépense totale de 92,7 M€ dont 77,6 M€ sur le patrimoine éducatif et ceux relatifs au domaine économique et agricole dont le montant sur 2025 se chiffre à près de 58,5 M€ (dont Fonds Européens).

Au niveau du fonctionnement, les dépenses liées aux transports restent le premier poste de dépenses avec plus de 381 M€ avant celles de la formation professionnelle et de l'emploi pour 117,5 M€.

✓ La répartition des interventions régionales en 2025



Les dépenses d'interventions régionales s'élèvent à 428,4 M€ en investissement (fonds européens compris) et 869,9 M€ en fonctionnement, soit 1,298 Md€ au total. Elles représentent 81 % des dépenses de la Région, le reste regroupant les frais d'administration générale (personnel et frais généraux du siège, reversement de CVAE aux départements).

Des ressources en baisse dans un contexte de fortes contraintes budgétaires

Les ressources financières de la Région Centre-Val de Loire, relatives à l'exercice 2025, sont inférieures, en fonctionnement, de 18,9 M€ à celles de l'exercice précédent après intégration en diminution des recettes reversées (notamment DILICO pour 11 M€). Cet écart est principalement lié à la baisse des recettes sur le Pacte formation professionnelle (-27,6 M€) et à la baisse des recettes institutionnelles pour 8 M€.

Les fractions de TVA (part CVAE et part ex-DGF), principales ressources de la collectivité (638,9M€) qui représentent 44 % des recettes institutionnelles, ont vu leur dynamisme

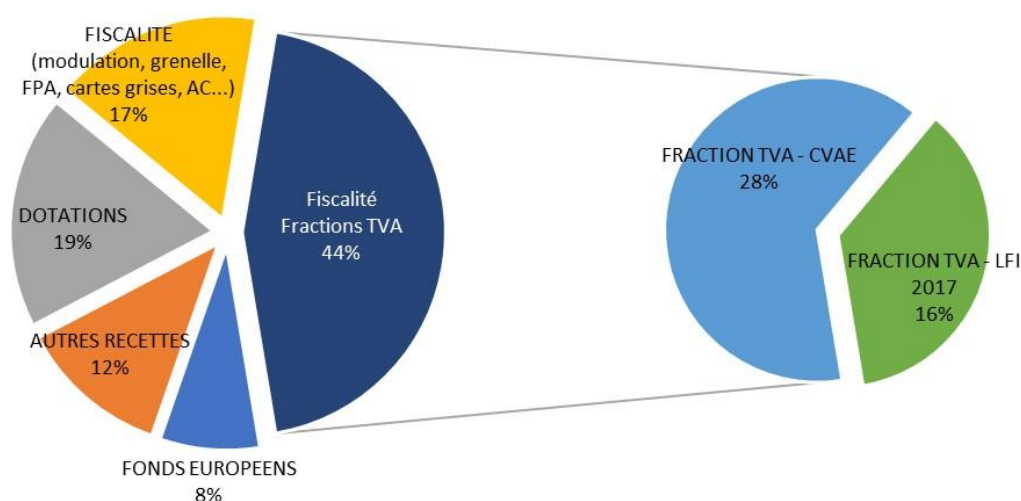
gelé pour 2025. Cependant, une légère évolution à la hausse est constatée liée à une régularisation du dynamisme définitif 2024, pour la part CVAE, sur l'année 2025.

La fiscalité a connu différentes évolutions :

- pour celle liée aux IFER (+1,2 M€),
- pour celle liée au matériel ferroviaire roulant (+0,5 M€),
- pour celle liée à la perception de la fraction des quotas d'émission de gaz à effet de serre au bénéfice des autorités organisatrices de la mobilité (+0,7 M€). En revanche, les dotations ont subi une forte baisse compte tenu d'une coupe drastique de la DCRTP, qui constitue une variable d'ajustement pour l'Etat (-10,9 M€) et de la mise en place du premier DILICO (-11 M€).

En investissement (hors emprunt et réaménagement de la dette), les recettes diminuent de 70 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse de la participation de l'Etat pour les TET ainsi que de la moindre mobilisation des fonds européens (à l'identique des dépenses) par rapport à 2024.

Répartition globale des ressources régionales 2025 Soit 1 608,3 Md€ (hors résultat 2024)



Par ailleurs, le résultat constaté sur 2025 et ainsi à reprendre sur 2026 est de 6,6 M€.

Une gestion rigoureuse de la dette pour renforcer la flexibilité financière

En 2025, la Région a optimisé sa stratégie de financement en mobilisant et en diversifiant ses emprunts, en profitant de conditions de marché favorables et en privilégiant des

dispositifs avec phase revolving. Cette gestion a permis de préserver une grande souplesse d'utilisation des conventions tout en limitant le coût des frais financiers.

L'emprunt d'équilibre 2025 se chiffre à 180,5 M€ dont 42,5 M€ émis via le programme EMTN (spread moyen 0,157 %).

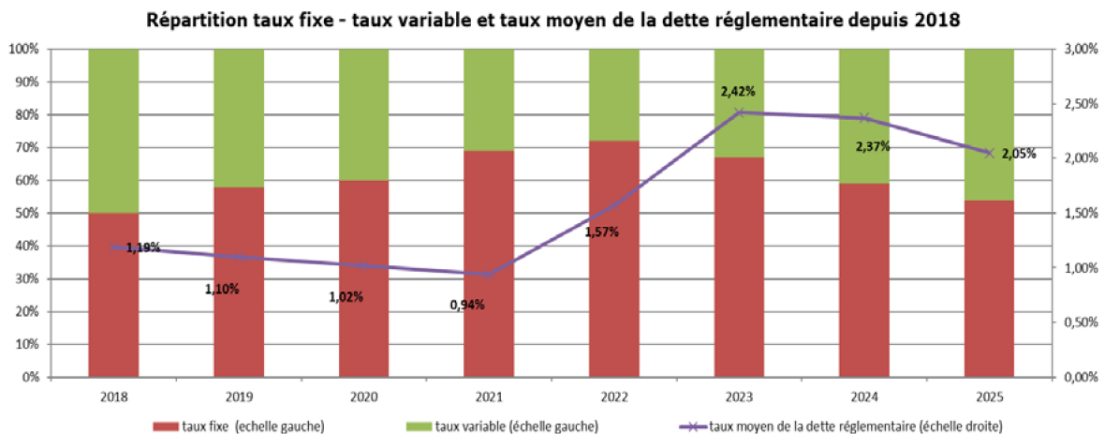
Référence	CRD	Fin	Indice
2025-1	12 500 000,00 EUR	25/05/2032	EURIBOR 3 mois + 0,71%
2025-2	5 000 000,00 EUR	26/05/2034	EURIBOR 3 mois + 0,83%
2025-3	5 000 000,00 EUR	15/01/2031	TAUX FIXE 2,755 %
2025-4	10 000 000,00 EUR	30/07/2031	TAUX FIXE 2,886%
2025-5	5 000 000,00 EUR	30/07/2032	TAUX FIXE 3,06%
2025-6	5 000 000,00 EUR	29/07/2033	TAUX FIXE 3,21%

Par ailleurs, 78 M€ ont été mobilisés sur des emprunts bancaires amortissables et des durées allant de 15 à 25 ans auprès de différents établissements bancaires et positionnés sur un index révisable EURIBOR pour optimiser les frais financiers.

Le delta, soit 60M€, a été positionné sur des conventions en phase revolving pour gagner en souplesse. L'ensemble des mobilisations permettent d'avoir une véritable flexibilité pour adapter nos besoins selon les conditions du marché bancaires.

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2025 à 1,269 Md€. Les encours du CPE et le portage de l'encours TET sont éteints à cette date. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette défini « au sens large » se positionne à 1,464 Md€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 2,05 % au 31/12/2025 (2,37% à la fin 2024) comme le montre le graphique ci-dessous illustrant également l'exposition de la Région taux fixe / taux variable.



L'utilisation de différents types de financements à taux fixe et à taux variable permet de diversifier l'exposition au risque de taux et ainsi d'en limiter les effets. Cette stratégie contribue à sécuriser le coût de la dette et également permet de profiter des opportunités offertes selon l'évolution des marchés financiers.

Glossaire

Budget primitif : Voté par l'assemblée délibérante, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Région. Il est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il est voté par fonction, c'est-à-dire avec une présentation par grands domaines de compétences.

Capacité de désendettement : la durée, en nombre d'années dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Compte administratif : document qui rend compte de l'exécution du budget de l'exercice précédent au regard des recettes et des dépenses prévues et autorisées par l'assemblée délibérante. Il fait apparaître le résultat de fin d'année.

Contrat de Performance Energétique (CPE) : contrat de partenariat permettant à la Région de confier à son titulaire une mission globale de conception, rénovation, financement, maintenance et exploitation sur 18 lycées régionaux. Le titulaire s'engage contractuellement sur la réalisation d'économies d'énergie, la Région payant des loyers sur la durée du contrat.

Dépenses d'investissement : recouvrent les opérations de construction, d'équipement, d'acquisitions et de travaux d'infrastructures ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Epargne brute (ou autofinancement) : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette en capital.

Epargne réelle : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Recettes de fonctionnement : comprennent les impôts directs et indirects, des dotations de l'État, les ressources propres de la collectivité et des produits financiers.

Recettes d'investissement : comprennent des dotations et subventions de l'État, des concours d'autres collectivités, des ressources affectées ainsi que des emprunts.

TET : Trains d'équilibre du territoire